

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 24/03/2025

neuf avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame ITURRIA Nathalie

Présents : 7

Présents : Monsieur BAJON Raymond Madame BETTONI Myriam

Votants: 10

Madame BUSTEAU Chloé Monsieur FROSSARD Paul Monsieur ITURRIA Dominique Madame ITURRIA Nathalie Monsieur LAFFITTE

Pour: 10

Thierry

Contre: 0

Représentés: Monsieur CASTANET Thibaut représenté par Monsieur LAFFITTE Thierry Madame LAMOTHE Corinne représentée par Monsieur BAJON Raymond Madame RUIZ Anne-Marie représentée par Madame BETTONI Myriam

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Monsieur MOULET Arnaud

Secrétaire de séance: Madame BUSTEAU Chloé

Objet: Délibération proposition convention restaurant 3B - DE_007_2025

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de convention proposé à l'entreprise Restaurant Le 3B auprès de la ville de Nouilhan.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L 2121-29, L 2122-22 et L 2541-12 ;

Considérant l'intérêt de la commune de Nouilhan à mettre en place une convention en partenariat avec le Restaurant Le 3B afin de devenir un centre d'accueil et de regroupement des victimes pour le PCS (Plan Communale de Sauvegarde), présentant un intérêt général ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le modèle de convention proposé au Restaurant Le 3B pour la formalisation de leur prêt auprès de la ville de Nouilhan ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14/04/2025
et publié ou notifié

Le Maire,
Nathalie ITURRIA

